

N° de division : 01-Laval
N° de cour : 540-11-011582-220
N° de dossier : 41-2868201

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

RICHARD REMORQUAGE (1994) INC.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A Historique

1. RICHARD REMORQUAGE (1994) INC. (la « Débitrice » ou la « Société») fut fondée et a débuté ses activités en janvier 2008. Elle œuvrait dans le domaine de transport et remorquage dans la ville de Laval, province de Québec. L'unique administrateur de ladite société est M. Stéphane Dockstader, tel qu'appert au registre des entreprises du Québec.
2. Le 23^e jour de septembre 2022, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
3. La direction de la Débitrice attribue les difficultés financières à un déficit d'opération et un manque de capital.

SECTION B Actifs

4. Les actifs sont les suivants:

| Description des lots | Valeur déclarée au bilan | Valeur réalisée à jour | Notes |
|--------------------------------|-----------------------------|---------------------------|-------|
| | (\$) | (\$) | |
| Comptes à recevoir | 3 500 | 323 | |
| Produit de la vente des actifs | <u>8 000</u> | <u>9 000</u> | 1 |
| | <u>11 500</u> | <u>9 323</u> | |

Notes :

1. La Débitrice a vendu deux véhicules avant la cession.
-

SECTION C Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

5. La direction de la société a transmis certains documents financiers au syndic et verra à transmettre au syndic d'autres livres et registres de la société requis par le syndic.
 6. Date jusqu'à laquelle les registres sont tenus : 30 août 2022.
 7. Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
 8. Ouverture d'un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.
 9. Il n'y a aucun exercice du commerce par le syndic.
-

SECTION D Procédures judiciaires

10. Il n'y a aucune procédure légale, à notre connaissance.
-

SECTION E Réclamations prouvables

11. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

| | Tel que déclaré au bilan | Reçu à date |
|-------------------------|--------------------------|-------------|
| | (\$) | (\$) |
| Créancier garanti | Ø | Ø |
| Créanciers non garantis | 171 808 | 110 097 |

SECTION F Réclamations garanties – sans objet

SECTION G Réalisation prévue et distribution projetée

12. Une distribution de dividendes dépendra de la réalisation finale et le total des réclamations prouvées par les créanciers.
-

SECTION H Transactions révisables et paiements préférentiels

13. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.
-

SECTION I Autres sujets

14. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 8 octobre 2022.
15. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun employé au moment de la cession.
16. Les frais de la présente faillite seront payés à même la réalisation des actifs.

FAIT À MONTRÉAL, ce 18^e jour d'octobre 2022.

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
RICHARD REMORQUAGE (1994) INC.



Gaetano Di Guglielmo, CPA, CIRP LIT
Vice-président principal